

# SÉANCE ordinaire

**Le 8 juin 2015**

---

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 8 juin 2015, à 19 h, en la salle du conseil située au 35, rue Commerciale Ouest.

**SONT PRÉSENTS :** Madame Louise Langlois, maire, madame la conseillère Marie-Claire Blais et messieurs les conseillers Luc Legresley, Denis Pelchat, Christian Dea et Gilles Daraïche.

**EST ÉGALEMENT PRÉSENT :** Monsieur Roch Giroux, directeur général.

**EST ABSENT :** Monsieur le conseiller Benoît Cayouette.

---

---

## OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

### **150608.115 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de monsieur le conseiller Gilles Daraïche et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lu en ajoutant les points suivants :

- Autorisation des travaux – Projet de revitalisation du skate parc ;
- .... Appui - Projet d'autorail entre Matapédia et Gaspé;
- .... Comité de mise en valeur du Lac Vachon – Panneau publicitaire – Autorisation;

#### **ORDRE DU JOUR**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE  
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
3. CORRESPONDANCE – DEMANDES – AFFAIRES NOUVELLES
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 4.1 Approbation des comptes à payer ;
  - 4.2 Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour 2014 ;
  - 4.3 Congé – Fête du Canada ;
  - 4.4 Prolongement de l'aqueduc – Secteur Newport – Mandat à la firme Tetra Tech Inc ;
  - 4.5 Appui – Projet d'immunité conditionnelle des municipalités en matière de réclamations reliées aux dommages causés par l'eau ;
  - 4.6 Recommandation de paiement – Laurier Hamilton et Fils Ltée – Achat de sel ;
  - 4.7 Signataire – Contrat relatif à l'application du règlement V-163-2013 concernant les chiens ;
  - 4.8 Signataires – Entente Comité des loisirs de Newport ;
  - 4.9 Appui – Réalisation d'outils de planification de l'aménagement côtier et d'adaptation en fonction des effets des changements climatiques sur l'érosion côtière ;
  - 4.10 Vente définitive – Monsieur René-Alfred Boudreau ;
  - 4.11 Fonds d'aide aux initiatives régionales - Confirmation de la participation financière de la ville de Chandler ;
  - 4.12 Embauche – Madame Jacinthe Dasyva, agente d'information

- touristique ;
- 4.13 Motion demandant au gouvernement du Québec la révision de la Loi sur le tabac ;
- 4.14 Nomination de représentants – Politique de gestion des cours d'eau (abroge la résolution 141212.368) ;
- 4.15 Acquisition de terrains de la SDEIC – Mandat au notaire – Signataires ;
- 4.16 OMH – Approbation des états financiers au 31 décembre 2014 ;
- 4.17 Achat de sel de calcium pour la saison 2015-2016 ;
- 4.18 Mise à jour de la liste des membres du CCU (abroge la résolution 131128.388);
- 4.19 Autorisation de travaux – Club de motoneige et VTT les Sentiers Blancs Inc.;
- 4.20 Expertise géotechnique – Agrandissement de l'usine de congélation de Newport;
- 4.21 Avis de motion – Modification du règlement numéro 2006-Z-001 de la Ville de Chandler;
- 4.22 Vente de terrain – Monsieur Alexandre Tardif;
- 4.23 Embauche des étudiants – Été 2015 ;
- 4.24 Constitution d'une servitude de passage - Messieurs Donald LEFEBVRE et Roger LEFEBVRE.
- 4.25 Adoption – Premier projet de règlement numéro 2006-Z-001-12 modifiant le règlement de zonage numéro 2006-Z-001 de la ville de Chandler
- 5.
  - 5.1 Finances
  - 5.2 Développement sportif, culturel et récréotourisme
  - 5.3 Travaux publics
  - 5.4 Incendie
  - 5.5 Urbanisme et de l'environnement
  - 5.6 Administratif
- 6. PROPOS DU MAIRE
- 7. PÉRIODE DE QUESTION & LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
  - 7.1 Période de questions de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**150608.116 AUTORISATION DE TRAVAUX – PROJET DE REVITALISATION SKATE PARC**

CONSIDÉRANT que le Comité de revitalisation du Skate parc à Chandler a approché la Ville afin d'obtenir une autorisation pour effectuer des travaux au skate parc situé sur un terrain appartenant à la ville de Chandler ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Christian Dea, appuyé de monsieur le conseiller Luc Legresley et unanimement résolu d'autoriser le Comité de revitalisation du skate parc à Chandler d'effectuer des travaux pour revitaliser les équipements en place.

Il est également résolu que cette autorisation n'exempte pas le Comité de revitalisation d'obtenir toutes les autorisations et permissions nécessaires pour effectuer lesdits travaux. La Ville de Chandler conserve également un droit de regard et d'intervention par rapport à ceux-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**150608.117 APPUI - PROJET D'AUTORAIL ENTRE MATAPÉDIA ET GASPÉ**

ATTENDU que VIA Rail ne dessert plus, par son service de train passager, la Gaspésie, entre Matapédia et Gaspé, depuis septembre 2013;

ATTENDU que VIA Rail a, à de nombreuses reprises, laissé entendre qu'elle est prête à offrir de nouveau son service de train passager entre Matapédia et Gaspé dès que le rail sera sécuritaire;

ATTENDU qu'en date du 15 mai 2015, le gouvernement provincial est officiellement devenu propriétaire du chemin de fer entre Matapédia et Gaspé;

ATTENDU que la Gaspésie est une région éloignée des grands centres québécois et canadiens;

ATTENDU que la compagnie Keolis a considérablement réduit les services d'autocar d'Orléans Express en Gaspésie;

ATTENDU que le coût d'un billet d'avion entre Gaspé et les grands centres n'est pas à la portée de la grande majorité des Gaspésiens et des Gaspésiennes;

ATTENDU que le tourisme représente une industrie importante pour l'économie de la région;

ATTENDU que VIA Rail exploite déjà un autorail sur le tronçon ferroviaire entre Sudbury et White River, en Ontario;

ATTENDU qu'il est urgent d'offrir aux Gaspésiens et aux Gaspésiennes ainsi qu'aux gens désirant visiter la région un service de train passager viable et sécuritaire;

ATTENDU que le député fédéral de Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, Philip Toone, et la Coalition pour l'avenir du train en Gaspésie font activement la promotion d'un projet d'autorail entre Matapédia et Gaspé;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Luc Legresley et unanimement résolu que la Ville de Chandler demande aux gouvernements fédéral et provincial ainsi qu'à VIA Rail d'étudier la possibilité d'offrir un service de train passager par autorail entre Matapédia et Gaspé, et ce, dans les plus brefs délais possible.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**150608.118 DEMANDE D'AUTORISATION – COMITÉ DE MISE EN VALEUR DU LAC VACHON – PANNEAU RÉCLAME (ABROGE LA RÉSOLUTION 150202.038)**

CONSIDÉRANT que le Comité de mise en valeur du Lac Vachon a approché la Ville afin d'installer une enseigne publicitaire sur un des terrains de la Ville ;

CONSIDÉRANT que la Loi interdisant l'affichage publicitaire le long de certaines voies de circulation (chapitre A-7.0001) règlemente l'installation de publicité le long des chemins publics ;

CONSIDÉRANT que le Comité de mise en valeur du Lac Vachon a approché la Ville afin d'installer une enseigne publicitaire sur le même terrain que le panneau réclame déjà existant, soit sur le lot 4 293 843, à proximité du Lac et de la promenade ;

CONSIDÉRANT que l'endroit ciblé a été piqueté par le Comité de mise en valeur du Lac Vachon et a été présenté au Conseil municipal ;

ATTENDU que le Conseil municipal a pris note de la recommandation défavorable de la directrice de l'urbanisme et de l'environnement quant à l'endroit projeté pour installer le nouveau panneau réclame car ce dernier créerait une barrière visuelle sur le Lac Vachon et les fontaines ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Gilles Daraïche, et unanimement résolu que ce Conseil autorise le Comité de mise en valeur du Lac Vachon, représenté par monsieur Georges Sutton, président, à installer un nouveau panneau réclame publicitaire sur le lot 4 293 843 à l'endroit précisément ciblé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**150608.119 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 mai 2015 et de la séance extraordinaire du 27 mai 2015.

Concernant le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mai 2015, on demande de retirer le paragraphe qui fait référence aux propos de monsieur Reynald Méthot à la résolution numéro 150527.108.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**150608.120 APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par monsieur le conseiller Christian Dea, appuyé de monsieur le conseiller Luc Legresley et unanimement résolu d'approuver les comptes à payer du mois de mai 2015 représentant pour le journal des achats un montant de 248 305.56 \$ et de 208 172.74 \$ pour le journal des achats en lot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**150608.121 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR 2014**

Il est proposé par monsieur le conseiller Christian Dea, appuyé de madame la conseillère Marie-Claire Blais et unanimement résolu que le Conseil prend acte du dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année financière 2014 par le directeur financier.

Il est également résolu d'approuver le paiement de la facture numéro 1164777 de RCGT au montant de 18 625.95 \$, toutes taxes comprises, concernant la vérification des états financiers et la préparation du rapport financier au 31 décembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**150608.122 CONGÉ – FÊTE DU CANADA**

CONSIDÉRANT que la Fête du Canada qui se tiendra le mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2015, est un jour férié;

CONSIDÉRANT que le personnel cadre et syndiqué de la ville de Chandler considèrent plus profitable d'être en congé le lundi;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Daraïche, appuyé de madame la conseillère Marie-Claire Blais et unanimement résolu que le bureau municipal soit fermé pour le congé de la fête du travail le lundi 29 juin 2015 au lieu du mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**150608.123 PROLONGEMENT DE L'AQUEDUC – SECTEUR NEWPORT – MANDAT À LA FIRME TETRA TECH INC – ABROGE LA RÉOLUTION NUMÉRO 150309.047**

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de madame la conseillère Marie-Claire Blais et unanimement résolu ce qui suit :

Que la firme TETRA TECH QI Inc soit mandatée pour soumettre au Ministère du développement durable, Environnement, Faune et Parcs la demande d'autorisation requise pour la réalisation du prolongement du réseau d'aqueduc sur la route 132 près du viaduc

secteur Newport;

Que la Ville de Chandler approuve les plans concernant le prolongement de la conduite d'aqueduc dans le secteur ouest de Newport;

Que la Ville de Chandler confirme son engagement à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;

Que monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier, soit et est autorisé à signer tous les documents requis, pertinents et nécessaires pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

Que la présente résolution abroge la résolution numéro 150309.047 adoptée le 9 mars 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**150608.124 APPUI – PROJET D'IMMUNITÉ CONDITIONNELLE DES MUNICIPALITÉS EN MATIÈRE DE RÉCLAMATIONS RELIÉES AUX DOMMAGES CAUSÉS PAR L'EAU**

CONSIDÉRANT que les sinistres et les réclamations reliés aux dommages causés par l'eau ne cessent de croître, selon les études et statistiques disponibles sur le sujet au Canada et au Québec;

CONSIDÉRANT que la situation du climat (hausse ou baisse des températures) provoque des précipitations que les infrastructures actuelles, leur conception, leur installation, ne peuvent contenir ou des situations auxquelles elles ne peuvent résister (froid intense, bris);

CONSIDÉRANT que les représentants de l'industrie de l'assurance réfléchissent à diverses solutions, notamment celle de hausser de façon considérable les primes d'assurances de dommages ou celle de cesser d'offrir de l'assurance pour ce genre de dommages;

CONSIDÉRANT que les autorités municipales doivent examiner leur façon de rendre les services et les citoyens doivent réfléchir à leurs habitudes de vie et de consommation, afin de prévenir et de réduire les risques ainsi que les dommages causés par l'eau;

CONSIDÉRANT que le comité national des délégués en assurances de dommages de l'Union des municipalités du Québec ainsi que le conseil

d'administration de l'UMQ souhaitent demander au Gouvernement du Québec l'immunité conditionnelle des municipalités en matière de réclamations reliées aux dommages causés par l'eau;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu ce qui suit :

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

Que ce Conseil municipal appuie par les présentes le projet d'immunité conditionnelle pour les municipalités en regard des risques et les dommages causés par l'eau, proposé par l'Union des municipalités du Québec auprès du Gouvernement du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**150608.125 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – LAURIER HAMILTON ET FILS LTÉE – ACHAT DE SEL**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu d'autoriser le paiement de la facture numéro 2658 à Laurier Hamilton et fils Ltée au coût total de 13 004.36 \$ pour l'achat de sable pour l'hiver 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**150608.126 SIGNATAIRE – CONTRAT RELATIF À L'APPLICATION DU RÈGLEMENT V-163-2013 CONCERNANT LES CHIENS**

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu d'autoriser monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier, à signer pour et au nom de la Ville le contrat de service relatif à l'application du règlement V-163-2013 concernant les chiens, pour une période débutant le 1<sup>er</sup> mai 2015 et se terminant le 30 avril 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**150608.127 SIGNATAIRES – ENTENTE COMITÉ DES LOISIRS DE NEWPORT ET CLUB A.D.J**

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu d'autoriser madame Louissette Langlois, maire et monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier, à signer pour et au nom de la Ville de Chandler l'entente à intervenir entre la Ville de Chandler, le Comité de loisirs de Newport et le Club A.D.J., pour la saison 2015-2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**150608.128 APPUI – RÉALISATION D'OUTILS DE PLANIFICATION DE L'AMÉNAGEMENT CÔTIER ET D'ADAPTATION EN FONCTION DES EFFETS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SUR L'ÉROSION CÔTIÈRE**

ATTENDU que l'érosion côtière est une problématique présente sur notre territoire;

ATTENDU que les communautés et les régions du Québec maritime ont besoin de plus d'outils pour intervenir adéquatement afin de réduire les risques côtiers et mieux planifier l'aménagement de la zone côtière en fonction de l'érosion;

ATTENDU qu'un projet semblable a été réalisé avec succès dans la Baie-des-Chaleurs et a été très apprécié des municipalités et des MRC;

ATTENDU que la Chaire de recherche en géoscience côtière et le Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières possèdent l'infrastructure de recherche et l'expertise sur les risques côtiers et les changements climatiques;

ATTENDU que l'équipe de la Chaire de recherche en géoscience côtière et le Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières de l'UQAR désirent collaborer avec nous pour nous aider dans la gestion des risques côtiers, dans l'identification des zones d'intervention prioritaires et dans le choix des options d'adaptation;,

ATTENDU que le projet n'implique aucun engagement financier de la part de la municipalité de Chandler, mais plutôt la participation à 3 rencontres de travail sur les 3 années du projet.

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de Gilles Daraïche et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de la Ville de Chandler décide d'appuyer le projet de « réalisation d'outils de planification de l'aménagement côtier et d'adaptation en fonction des effets des changements climatiques sur l'érosion côtière » proposé par la Chaire de recherche en géoscience côtière et le Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières de l'UQAR.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**150608.129 VENTE DÉFINITIVE – MONSIEUR RENÉ-ALFRED BOUDREAU**

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de monsieur le conseiller Gilles Daraïche et unanimement résolu ce qui suit :

QUE la VILLE DE CHANDLER, achète avec garantie légale, de la **VILLE DE CHANDLER**, pour une considération de cinq mille sept cent vingt-deux dollars et quatre-vingt-cinq cents (5 722.85 \$) en paiement des taxes alors dues et des frais; faisant suite à des préavis de vente de défaut de paiement de l'impôt foncier contre Monsieur Alfred-René BOUDREAU, publiés le 6 juin 2012, sous le numéro 19 133 157 et le 31 mai 2012, sous



le numéro 19 112 648. Cette somme a été payée par l'adjudicataire, la Ville de Chandler, tel qu'il appert de l'adjudication pour défaut de paiement de l'impôt foncier, publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Gaspé, le 28 Novembre 2013, sous le numéro 20 429 369; les immeubles ci-après décrits :

**DÉSIGNATION (1)**

Le **quinze seizième (15/16) indivis** d'un immeuble situé au 294, Route St-François, Ville de Chandler (Secteur St-François de Pabos), province de Québec, G0C 2H0; connu et désigné comme étant le lot numéro QUATRE MILLIONS HUIT CENT CINQUANTE-SIX MILLE HUIT CENT DIX-NEUF (4 856 819) au Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gaspé.

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

La Ville de Chandler sera copropriétaire de l'immeuble ci-dessus pour le quinze seizième (15/16) indivis avec Monsieur Roger BROOM, qui lui, possède le un seizième (1/16) indivis de l'immeuble ci-dessus.

**DÉSIGNATION (2)**

Un immeuble situé au 294, Route St-François, Ville de Chandler (Secteur St-François de Pabos), province de Québec, G0C 2H0; connu et désigné comme étant le lot numéro QUATRE MILLIONS HUIT CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT SIX (4 858 406) au Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gaspé.

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Il est également résolu que Monsieur Roch GIROUX soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Chandler, ledit acte d'achat ainsi que tous documents pertinents, requis et nécessaires et à poser tout acte nécessaire ou utile aux fins de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**150608.130 FONDS D'AIDE AUX INITIATIVES RÉGIONALES - CONFIRMATION DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE CHANDLER**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Luc Legresley et unanimement résolu d'approuver le projet tel que déposé par monsieur Jean Bélanger, directeur administratif, ainsi que la contribution financière de 4 445 \$ de la Ville de Chandler dans le cadre du projet « Fonds d'aide aux initiatives régionales 2015 ».

Il est également résolu d'autoriser monsieur Jean Bélanger, directeur administratif, à signer tout document relatif à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**150608.131 EMBAUCHE – MADAME JACINTHE DASYLVA, AGENTE D'INFORMATION TOURISTIQUE**

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de monsieur le conseiller Luc Legresley, et unanimement résolu

d'autoriser l'embauche de madame Jacinthe Dasyva à titre d'agent(e) d'information touristique, poste temporaire non syndiqué, et de ratifier la date d'embauche au 1<sup>er</sup> juin 2015 pour une période de 16 semaines à un taux horaire de 12.50 \$ / heure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**150608.132 MOTION DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC LA RÉVISION DE LA LOI SUR LE TABAC**

ATTENDU le souhait du conseil municipal de la Ville de Chandler de promouvoir la santé publique;

ATTENDU la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;

ATTENDU qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

ATTENDU que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

ATTENDU qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

ATTENDU que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

ATTENDU que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Christian Dea, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu ce que le conseil municipal :

- 1 - exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;
- 2 - invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**150608.133 NOMINATION DE REPRÉSENTANTS – POLITIQUE DE GESTION DES COURS D'EAU - ABROGE LA RÉOLUTION 141212.368**

CONSIDÉRANT la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC du Rocher-Percé adoptée par le conseil des maires le 12 mars 2008;

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Gilles Daraïche et unanimement résolu de nommer madame Marie-Christine Thériault, directrice du service Urbanisme et Environnement et monsieur Bertrand Joncas, inspecteur municipal, pour l'application de ladite politique sur le territoire de la Ville de Chandler.

Il est également résolu que la présente résolution abroge la résolution numéro 141212.368.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**150608.134 ACQUISITION DE TERRAINS DE LA SDEIC – MANDAT AU NOTAIRE - SIGNATAIRES**

ATTENDU que les propriétés énumérées ci-dessous sont la propriété de la Société de développement économique de Chandler (SDEIC);

ATTENDU que leur localisation privilégiée est un atout majeur pour le développement de la municipalité;

ATTENDU que le mandat de la SDEIC est de court terme;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Christian Dea, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu que la Ville de de Chandler acquiert les lots énumérés ci-dessous, au prix indiqué, de la Société de développement économique et industriel de Chandler.

Que cette vente soit faite avec garantie légale;

<b>Matricule</b>	<b>Coût (taxes non incluses)</b>
4 293 802	109\$
4 293 827	218 \$

4 509 525	545 \$
4 509 755	109 \$
4 509 756	109 \$
4 510 127	109 \$
4 294 829	100 \$

Il est également résolu d'autoriser monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier, à entamer les démarches et à signer tout document pertinent, requis et nécessaire pour donner plein et entier effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**150608.135 OMH – APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2014**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Chandler pour l'année 2014;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Daraïche, appuyé de madame la conseillère Marie-Claire Blais et unanimement résolu d'approuver les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Chandler pour l'année 2014, tel que présenté.

Total des revenus	800 960 \$
Total des dépenses	1 634 209 \$
Déficit après capitalisation	833 249 \$
Remplacement, amélioration et modernisation – Capitalisé	458 286 \$
Contribution SHQ	769 988 \$
Contribution municipalité	63 261 \$
Avances temporaires 3 / RAM capitalisé versées par SHQ	458 286 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**150608.136 ACHAT DE SEL DE CALCIUM POUR LA SAISON 2015-2016**

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu d'autoriser monsieur Marc Lévesque, contremaître au service des travaux publics de la Ville, à procéder à l'achat de 400 tonnes de sel de calcium pour la saison 2015-2016 et à signer, pour et au nom de la Ville, tous documents pertinents, requis et nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**150608.137 MISE À JOUR DE LA LISTE DES MEMBRES DU CCU - ABROGE LA RÉOLUTION 131128.388**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de madame la conseillère Marie-Claire Blais et unanimement résolu d'accepter la nomination des membres énumérés ci-dessous pour siéger sur le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Chandler

Rodrigue Castilloux	Citoyen – Non membre du Conseil
Gratien Grenier	Citoyen – Non membre du Conseil
Julien Lambert	Citoyen – Non membre du Conseil
Jules Monfette	Citoyen – Non membre du Conseil
Régis Soucy	Citoyen – Non membre du Conseil
Serge Roy	Citoyen – Non membre du Conseil
Benoit Cayouette	Conseiller municipal
Denis Pelchat	Conseiller municipal
Bertrand Joncas	Responsable de l'application des règlements d'urbanisme
Marie-Christine Thériault	Secrétaire du comité

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**150608.138 AUTORISATION DE TRAVAUX – CLUB DE MOTONEIGE ET VTT LES SENTIERS BLANCS INC.**

CONSIDÉRANT que le Club de motoneige et VTT Les Sentiers Blancs Inc. a approché la Ville afin d'obtenir une autorisation pour effectuer des travaux de réparation sur un pont devenu vétuste et dangereux pour la sécurité des biens et des personnes situé sur le lot 4 293 726, propriété de la Ville de Chandler ;

CONSIDÉRANT que ce pont est situé sur un sentier reconnu par la Fédération québécoise des Clubs de quad ainsi que par la Fédération des Clubs de motoneigistes du Québec ;

CONSIDÉRANT que l'entretien des sentiers fédérés situés sur le territoire de la Ville de Chandler (incluant ponts et ponceaux) relève du Club de motoneige et VTT Les Sentiers Blancs Inc. ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu d'autoriser le Club de motoneige et VTT Les Sentiers Blancs Inc. d'effectuer des travaux de réparation du pont situé sur le lot 4 293 726, propriété de la Ville de Chandler.

Il est également résolu que cette autorisation ne dispense pas le Club de motoneige et VTT Les Sentiers Blancs Inc. d'obtenir toutes les autorisations et permissions nécessaires pour effectuer lesdits travaux. La Ville de Chandler conserve également un droit de regard et d'intervention par rapport à ceux-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**150608.139 EXPERTISE GÉOTECHNIQUE – AGRANDISSEMENT DE L'USINE DE CONGÉLATION DE NEWPORT**

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis pour agrandir l'entrepôt de congélation situé au 8, rue du Quai, quartier Newport, a été déposée à la Ville en avril 2015 par la compagnie 3886298 Canada Inc. (Bleuets sauvages du Québec) ;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement projeté empiètera dans la bande de protection prévue au règlement de concordance relatif aux risques d'érosion numéro 2006-Z-001-07 amendant le règlement de zonage numéro 2006-Z-001 de la Ville de Chandler ;

CONSIDÉRANT que les documents nécessaires à la levée de l'interdiction de construction dans la bande de protection ont été déposés à la Ville en mai 2015 et que le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé, lors de la séance tenue le 21 mai 2015 par la résolution numéro 15-U-03, aux membres du Conseil municipal d'accepter la demande d'agrandissement de l'entrepôt dans la bande de protection tel que déposée par le demandeur ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Luc Legresley et unanimement résolu que ce conseil accepte favorablement la recommandation de CCU concernant la demande d'agrandissement de l'entrepôt dans la bande de protection tel que déposée par le demandeur (résolution 15-U-03).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**150608.140 AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-Z-001 DE LA VILLE DE CHANDLER**

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Christian Dea que lors d'une séance ultérieure du conseil, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2006-Z-001 de la ville de Chandler sera adopté. Son contenu portera notamment sur les dispositions relatives aux résidences de type maison mobile et unimodulaire. Ainsi, une maison mobile ou unimodulaire devra être implantée de façon à ce que son plus long mur soit parallèle à la ligne avant de lot, sauf dans les parcs conçus à cette fin. De plus, une maison mobile ou unimodulaire sera seulement autorisée dans les zones situées au nord de la route 132 et à l'extérieur du corridor de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**150608.141 VENTE DE TERRAIN – MONSIEUR ALEXANDRE TARDIF**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Daraïche, appuyé de madame la conseillère Marie-Claire Blais et unanimement résolu ce qui suit :

Que la Ville de Chandler vende à monsieur Alexandre Tardif le lot 5 701 826;

Que cette vente soit faite sans aucune garantie et aux risques et périls de l'acquéreur pour une considération de cinq cents dollars (500 \$), plus taxes, le cas échéant;

Que les frais reliés à cette vente ainsi que les frais professionnels soient assumés par monsieur Alexandre Tardif;

Que madame Louise Langlois et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général, soient autorisés à signer l'acte de vente pour et au nom de la Ville de Chandler ainsi que tous les documents pertinents, requis et nécessaires afin de donner plein et entier effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**150608.142 EMBAUCHE DES ÉTUDIANTS - SAISON ESTIVALE 2015**

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu d'approuver l'embauche de seize (16) étudiants pour la saison estivale 2015, le tout selon la répartition suivante :

<b>Postes à combler</b>	<b>Nombre</b>
Espaces verts	4
Horticulture	1
Sauveteur de plage	4 (2 x 30 h et 2 x 20 h)
Accueil touristique	1
Instructeur de tennis	2
Coordonnateur de soccer	2 (1 x 25 h et 1 x 15 h)
Mécanicien	1
Réception / administration	1

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**150608.143 CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE - MESSIEURS DONALD LEFEBVRE ET ROGER LEFEBVRE**

ATTENDU que les lots 4 294 165 et 4 294 166 appartenant à Messieurs Donald LEFEBVRE et Roger LEFEBVRE se trouvent enclavés;

ATTENDU que ces propriétaires désirent avoir une issue sur le chemin de la débouche;

ATTENDU que la constitution d'une servitude de passage ne cause aucun préjudice à la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu ce qui suit :

1. D'accorder une servitude de passage réelle et perpétuelle consistant en un droit de passage à pieds et en véhicule de toute nature toute la partie du lot 4 294 721 et du lot 4 293 811, du cadastre du Québec, longeant la limite « nord » des lots 4 294 165 et 4 294 166;
2. Que cette servitude soit consentie moyennant une considération d'UN DOLLAR (1.00\$) et aux conditions usuelles.
3. Que la maire et le directeur général soient autorisés à signer l'acte de servitude.

Il est également résolu que la présente résolution abroge la résolution numéro 141103.314.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**150608.144 ADOPTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-Z-001-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-Z-001 DE LA VILLE DE CHANDLER**

CONSIDÉRANT que le conseil peut, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter des règlements d'urbanisme et les modifier suivant les dispositions de la loi;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 2006-Z-001, est entré en vigueur le 15 mars 2006;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'adopter des modifications à sa réglementation d'urbanisme pour une meilleure administration de celle-ci;

CONSIDÉRANT la résolution 150608.140 ayant pour objet la modification de certaines dispositions du règlement de zonage;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Christian Dea, appuyé de Denis Pelchat et unanimement résolu que le conseil municipal adopte, par la présente, le document intitulé « Premier projet de règlement numéro 2006-Z-001-12 modifiant le règlement de zonage numéro 2006-Z-001 de la Ville de Chandler ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**150608.145 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**



Madame la conseillère Marie-Claire Blais propose la levée de l'assemblée à 21h47.

**VILLE DE CHANDLER**

---

Louissette Langlois  
Maire

---

Roch Giroux,  
Directeur général et greffier